



Garde d enfant et droit de visite

Par **tantemay27**, le **29/04/2016** à **06:14**

Bonjour,

Ma fille est séparée de son compagnon depuis trois mois. Ils ont eu un enfant qui est âgé de neuf mois aujourd'hui. Depuis trois, mois son père ne s'est pas déplacé une seul fois pour le voir, c'est ma fille qui le lui amène. Depuis ces trois mois. Il ne verse pas de pension et ne s'occupe pas de son fils. Hier, il appelle ma fille en lui disant : " demain, je viens le chercher pour le wee-kend".

A-t'il le droit de la prévenir si peu de temps avant, en sachant qu'il n y a pas eu de décision d'un juge ?

Merci.

Par **cocotte1003**, le **29/04/2016** à **07:51**

Bonjour, pour l'instant il n'existe aucune obligation de part et d'autre puisqu'il n'y a pas de droit de visite. Votre fille fait ce qu'elle veut, elle peut accepter ou refuser le droit de visite. Attention le père a autant de droit que la mère sur l'enfant. Il faut très rapidement saisir le tribunal afin de régler les visites, la pension, les trajets...., cordialement